

PRÉFET DU VAR

# ÉCHANGE DE PERMIS ÉTRANGER

## 75 G! N°4

**Je fais une demande d'échange de permis de conduire issu d'une collectivité d'outre-mer ou de Nouvelle-Calédonie**

**1/ Je vérifie que mon permis a été délivré** par l'une des collectivités d'outre-mer suivantes : les îles Wallis et Futuna ; la Polynésie française ; Saint-Barthélemy ; Saint-Martin ou par la Nouvelle-Calédonie

**2/ Je constitue mon dossier avec les pièces justificatives suivantes :**

- Formulaire **cerfa n°14879\*01** renseigné et signé (**le numéro de téléphone mobile et/ou l'adresse courriel du demandeur doivent être mentionnés**)
- Formulaire **cerfa n°14948\*01** référence 06 **obligatoirement imprimé en couleur**, complété, daté et signé
- 1 copie couleur recto-verso du permis de conduire à échanger
- 1 copie de **justificatif d'identité**
- 1 copie d'un **justificatif de domicile**
- Justificatif de la régularité du séjour en France (carte de séjour temporaire, carte de résident, titre pluri annuel...) le cas échéant
- Justificatif de résidence dans le territoire où a été délivré mon permis à la date de sa délivrance sauf si vous possédez uniquement la nationalité de ce pays de délivrance (185 jours au moins sur l'année civile d'obtention du permis, avec attaches personnelles et/ou professionnelles)
- Attestation de droits à conduire de moins de 3 mois délivrée par les autorités ayant délivré le permis de conduire (sauf vous êtes réfugié ou bénéficiez d'une autre protection internationale)
- Pour les demandeurs possédant une nationalité autre que celle du territoire de délivrance du permis de conduire : justificatif de résidence normale du demandeur dans le pays de délivrance du permis (185 jours au moins sur l'année civile d'obtention du permis, avec attaches personnelles et/ou professionnelles)
- 4 **photos** (dont une apposée sur chacun des deux formulaires cerfa)

**3/ J'envoie mon dossier par courrier à l'adresse suivante** (sauf si je suis domicilié à Paris) :

Préfecture de la Loire-Atlantique  
CERT EPE ŽFE3 (% \$)  
44035 Nantes Cedex 1

**Si je suis domicilié à Paris**, j'envoie mon dossier à l'adresse suivante :

Préfecture de Police de Paris  
DPG/ SDCLP/  
Centre de ressources des échanges de permis de conduire étrangers et des permis  
internationaux de conduite (CREPIC)  
1 bis rue de Lutèce – 75 195 Paris Cedex 04